

DIEPAT/20-850-1193 du 27/04/2020

**DETACHEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION DE CLASSE NORMALE -  
ANNEE 2020 - CORRECTIF**

Références : Décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié par le décret n° 2017-955 du 10 Mai 2017, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale, Note de service ministérielle DGRH E2-1 n°2020-012 du 10 janvier 2020 parue au bulletin officiel du 30 janvier 2020

Destinataires : Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, les chefs d'établissements publics, les IA - IPR établissements et vie scolaire

Dossier suivi par : Mme QUARANTA - Chef du bureau de l'encadrement et des personnels techniques et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - [nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr](mailto:nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr) - Mme JUVENAL-LAMBERT - Tel : 04 42 91 73 70 - [caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr](mailto:caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr) - Mme PETRUCCI - gestionnaire - Tel : 04 42 91 73 71 - [aurelie.petrucci@ac-aix-marseille.fr](mailto:aurelie.petrucci@ac-aix-marseille.fr) - Secrétariat DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Une des voies d'accès au corps des personnels de direction est l'accueil en détachement. Désormais, les demandes d'accueil en détachement s'effectuent sur dossier et sur poste.

La note de service ministérielle relative au recrutement par liste d'aptitude et par détachement dans le corps des personnels de direction est parue au bulletin officiel de l'éducation nationale du jeudi 30 janvier 2020.

Au titre de la rentrée scolaire 2020, **25 postes** sont proposés dans la très grande majorité des académies métropolitaines. Ils font l'objet, depuis le 30 mars 2020 et jusqu'au 4 mai 2020, d'une publication sur le site de la Place de l'emploi public ([www.place-emploi-public.gouv.fr](http://www.place-emploi-public.gouv.fr)). Dans l'académie d'Aix-Marseille, un poste est proposé, celui de proviseur adjoint du lycée Pasquet à Arles, sous la référence 2020-371439.

Le détachement est prononcé pour une période de trois ans. A terme de cette période, les agents peuvent, sur leur demande, être intégrés dans le corps des personnels de direction ou solliciter le renouvellement de leur détachement pour une durée de deux ans au plus ou solliciter la réintégration dans leur corps d'origine.

**Le présent bulletin académique vient corriger celui du 3 février 2020 concernant le calendrier des opérations et les conditions d'accès au détachement : les candidats doivent en effet remplir les conditions prévues par l'article 25 du décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale.**

Je vous demande de diffuser les présentes dispositions de la manière la plus large possible auprès des personnels placés sous votre autorité.

## **I- Conditions d'accès (article 25 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001) - Correctif**

« Le corps des personnels de direction est accessible par la voie du détachement dans le grade de personnel de direction de classe normale :

1° Aux fonctionnaires titulaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau dont l'indice brut terminal est au moins égal à la hors échelle A et le niveau des missions est comparable aux fonctions mentionnées à l'article 2 du présent décret et qui justifient de dix années de services effectifs à temps plein en catégorie A ;

2° Aux personnes relevant d'une fonction publique d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autre que la France, dans les conditions prévues par le [décret n° 2010-311 du 22 mars 2010](#) et justifiant de dix années d'exercice effectif à temps plein de fonctions équivalentes, au regard de leur nature et de leur niveau, à celles mentionnées à l'article 2 du présent décret. »

## **II- Candidatures**

La liste définitive des postes offerts à l'accueil en détachement est arrêtée par la DGRH qui a procédé à leur publication sur le site de la Place de l'emploi public (PEP) **du lundi 30 mars 2020 au lundi 4 mai 2020**.

Les candidats à un accueil en détachement dans le corps des personnels de direction devront remplir une demande de détachement (annexe D1 ci-jointe accompagnée des pièces justificatives mentionnées) et transmettre leur dossier de candidature au rectorat de l'académie **d'Aix-Marseille par la voie hiérarchique pour le lundi 11 mai 2020** à [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

### **Important :**

Chaque candidat sera convoqué à un entretien **courant mai ou juin 2020**, conduit par les directeurs académiques adjoints, les inspecteurs établissements et vie scolaire, le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement du rectorat et/ou les cadres de la DIEPAT (division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques du rectorat).

Cet entretien sera déterminant pour formaliser un avis sur chaque candidature en fonction des qualités professionnelles constatées sur la capacité du candidat, d'une part à exercer des fonctions de personnels de direction et d'autre part à occuper le type de poste sollicité.

L'entretien servira également à informer les candidats de la nature et des exigences du poste proposé au détachement et à établir un classement préférentiel.

## **III- Propositions d'affectation**

Le **mardi 30 juin 2020**, l'administration centrale adressera à chacun des candidats retenus un courrier les informant de leur accueil en détachement dans le corps des personnels de direction et précisant le poste obtenu.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines*

Secrétariat général  
DGRH  
Service de l'encadrement  
Sous-direction de la gestion des carrières  
des personnels d'encadrement  
Bureau DGRH E2-1

**DEMANDE DE DETACHEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION  
ANNEE 2020**

ACADEMIE : .....

NOM D'USAGE (en majuscules) : .....

M.  Mme

NOM DE NAISSANCE (en majuscules) : .....

Prénoms : .....

NUMEN : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... N° de téléphone personnel : .....

Adresse électronique : .....

Administration ou organisme d'origine (préciser le pays le cas échéant) : .....

Ministère : .....

Conjoint : profession : .....

lieu d'exercice : .....

Nombre d'enfants à charge : .....

Corps et grade d'origine : ..... Echelon(\*) : .....

Fonctions actuelles et date de nomination dans ces fonctions : .....

Adresse administrative (nom de l'établissement, adresse, n° de téléphone, code établissement) : .....

**(\*) Joindre obligatoirement le dernier arrêté de promotion d'échelon de l'agent dans le corps d'origine ainsi que la fiche informatique individuelle de synthèse de l'agent ou un état des services validé par les autorités hiérarchiques.**

**TITRES UNIVERSITAIRES ET DIPLOMES PROFESSIONNELS** (date d'obtention, section ou discipline)

Titulaire du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) : oui  non

(Si oui le joindre)

INTITULÉ	DATE D'OBTENTION
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

**Activités professionnelles actuelles** (*indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises*)

**Postes et activités précédents** (*indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises*)



**AVIS DU RECTEUR DE L'ACADEMIE D'ORIGINE SUR L'APTITUDE DU CANDIDAT**

- sur le principe du détachement :             favorable                     défavorable  
- sur les types de postes demandés :         favorable                     défavorable

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

**Date et signature du recteur :**

**AVIS DU RECTEUR DE L'ACADEMIE D'ACCUEIL ET RANG DE CLASSEMENT SUR LE POSTE DEMANDE**

Identification du poste :

avis :                     favorable         défavorable

Rang de classement du candidat sur le poste :

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

**Date et signature du recteur :**

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UNE DEMANDE D'ACCUEIL EN DETACHEMENT**

**À TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT AU CANDIDAT  
(à son adresse personnelle)**

Je soussigné (cachet du service gestionnaire de l'académie d'accueil) :

atteste avoir reçu en date du (indiquer la date) :

le dossier de candidature d'accueil en détachement dans le corps des personnels de  
direction de monsieur/madame :

sur le ou les postes :